



Assemblée générale et conseil fédéral

26 mars 2015

Salle Laure Ecard – Nice (06)

Académie de Nice

Préambule

Ouverture de l'assemblée générale par Chantal Ohanessian, présidente.

De vifs remerciements unanimes sont adressés à l'équipe de l'académie de Nice réunie autour des corps d'inspection et de l'association chorale académique pour la qualité de l'organisation du séminaire organisé autour du **thème fédérateur « musiques méditerranéennes : la voix entre tradition et modernité »**, tant au niveau de ses contenus que de son déroulement et de sa convivialité.

Il faut par ailleurs souligner le **défi que nos collègues ont accepté de relever en intégrant dans le programme même du séminaire le concert de création de l'œuvre « Mieterrano çai e lai »**, commande 2015 de l'académie de Nice au compositeur Philippe Franceschi.

Nous vous prions d'excuser l'absence :

- de Christian Sempéré (pour raison de santé) - professeur d'Education musicale et chant choral, Secrétaire de l'Association régionale pour l'expansion des Chorales et Orchestres scolaires (ARECOS) dans l'Académie de Montpellier et Secrétaire-Adjoint de la FNCS
- de Vincent Maestracci - Inspecteur général de l'éducation nationale en charge de l'éducation musicale et du chant choral et membre de droit de la FNCS, jusque là toujours fidèlement présent à nos côtés. Il est malheureusement retenu cette année par d'incontournables obligations qui l'ont empêché de nous rejoindre comme il l'avait prévu initialement. Afin de témoigner néanmoins de son soutien et de la poursuite de son action à nos côtés en faveur de la reconnaissance du rôle du chant choral dans la formation de l'élève, de l'école à l'université, je vous propose d'ouvrir cette assemblée générale par la lecture du dernier éditorial qu'il a signé pour l'édition 2015 des couvertures de programme éditées par la FNCS (cf. annexe 1). Le texte de cet éditorial s'inscrit comme vous l'avez compris dans un contexte spécifique en écho à une nécessaire réflexion sociétale ainsi que dans le cadre des travaux en cours relatifs au projet de réforme du collège.

Compte tenu d'une actualité particulière, ce préambule sera un peu plus long qu'habituellement.

La FNCS a maintes fois eu l'occasion de rappeler les multiples dimensions du chant choral scolaire et de souligner **les vertus de la pratique du chant choral dans leur globalité**.

Lors de l'AG 2014 notamment, nous avons rappelé **qu'au-delà des compétences artistiques et culturelles spécifiques** (découverte et appropriation d'esthétiques diverses, sensibilisation à l'art contemporain et à la dimension de création artistique, justesse et précision polyphonique, couleurs et contrastes de l'harmonie...), **les pratiques chorales développent également chez l'élève d'autres compétences qui contribuent de manière précieuse à sa maîtrise** (rythme et musique de la langue, soin apporté à la diction, recherche de sens et d'expressivité, capacité d'écoute et développement de la mémoire...), **à son autonomie et prise de confiance en soi ainsi qu'à la manière d'appréhender sa relation aux autres** (découverte de son propre potentiel vocal, respect des consignes et écoute des autres, développement de l'esprit de coopération, de responsabilité et d'autonomie, maîtrise du comportement individuel au sein du groupe placé au service de la réussite collective...).

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr

Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr

Site internet : www.fncs.fr

Nous avons aussi régulièrement souligné combien la démarche de projet en partenariat culturel associée le plus souvent à ces pratiques vient encore enrichir ce potentiel.

Pour l'ensemble de ces raisons, la FNCS a placé au cœur de son action depuis sa création la reconnaissance de la place majeure qu'occupe le chant choral dans le développement personnel de l'élève et dans son parcours d'éducation artistique et culturelle, inscrit dans la loi de refondation de l'école.

L'expertise de la FNCS est aujourd'hui reconnue par ses interlocuteurs officiels, notamment au niveau du ministère de l'éducation nationale et de partenaires tels que la SACEM. Nous aurons l'occasion de développer ce sujet dans la suite de ce rapport d'activités.

Il nous paraît important de vous faire savoir que l'expertise de la FNCS ayant été sollicitée sur différents points par le MEN à l'occasion de l'opération de valorisation du chant choral scolaire « l'école en chœur », cela a été aussi l'opportunité de présenter au cabinet de Mme la Ministre un certain nombre de remarques circonstanciées relatives à la préparation des nouvelles circulaires portant sur les missions et organisation réglementaires de service des enseignants des établissements publics du 2d degré (ORS) et sur les modalités d'attribution des indemnités de mission particulières (IMP).

Nous souhaitons vous faire connaître l'analyse et les préconisations de la FNCS qui ont été portées à la connaissance de Mme la Ministre dans ce cadre (cf. annexe 2).

9h25 à 10h30 - Echanges avec la salle

- Rémunération et prise en compte de l'enseignement du chant choral :
Problèmes alarmants constatés dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015 et d'une très grande disparité de traitement à ce sujet d'une académie à l'autre, à l'intérieur d'une même académie d'un département à l'autre et à l'intérieur d'un même département, d'un établissement à l'autre...
 - o Rappel des textes de référence concernant les pratiques chorales et instrumentales (affichages en ligne) et lecture d'extraits significatifs par Jean-Marie Caniard, Secrétaire général de la FNCS
 - o Des textes aux réalités de terrain : de fortes différences et disparités de mise en œuvre sont à nouveau soulignées par les professeurs, trouvant leur origine dans une interprétation très disparate des textes existants et de ceux en préparation. La nécessité de textes de cadrage éliminant toute ambiguïté est plus que jamais nécessaire.
- Opération ministérielle « Ecole en chœur » :
 - o Les professeurs s'interrogent concernant les objectifs visés de l'opération et les retombées attendues pour le chant choral et la discipline d'Education musicale (valorisation, visibilité, etc.) ?
 - o La question des principes et valeurs (collectif, altérité et solidarité) qui sont au cœur du chant choral et qui - selon les enseignants - ne se retrouvent pas dans un esprit de « concours » est posée.
 - o Claude Desfray, Vice-Président de la FNCS, rappelle que le ministère a lancé le dispositif « Ecole en chœur » dans le but de mener une opération de communication nationale ayant pour but la valorisation des productions des élèves.

I – Rapport d'activité : intervention de Chantal Ohanessian, présidente

Depuis l'an dernier, le bureau de la FNCS se réunit régulièrement par le biais de visio-conférences, à raison d'une réunion toutes les six semaines environ sur la base d'un planning annuel établi en amont. Ceci nous permet de traiter au mieux le suivi de l'ensemble des dossiers.

1. Les modalités d'organisation du séminaire

Le thème fédérateur « musiques méditerranéennes : la voix entre tradition et modernité » du séminaire 2015 ouvre la porte une fois encore au questionnement et à la recherche continue de renouvellement des pratiques qui caractérisent fortement les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre du chant choral scolaire, de l'éducation musicale et plus largement du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. C'est aussi l'occasion de s'enrichir de la rencontre d'artistes professionnels dans la continuité de l'action entreprise par la FNCS depuis sa création (cf. notamment l'affichage des ressources liées à la mise en œuvre des ateliers et présentation de créations sur le site internet www.fncs.fr dans la rubrique séminaires nationaux de la FNCS) .

Depuis l'AG 2009, nous nous sommes déterminés sur un créneau de calendrier du séminaire annuel qui est reconduit chaque année à la fin mars. Grâce à la mobilisation de nombreux collègues, ceci nous a permis d'annoncer en amont sur quatre ans les lieux et dates des séminaires, accueillis respectivement dans les académies de : Lyon (2010), Nantes (2011), Nancy-Metz (2012), Montpellier (2013), Lille (2014) et Nice cette année, que nous remercions encore une fois très vivement pour la qualité de son accueil et de préparation de ce rassemblement national.

Afin de pouvoir installer pleinement et dans de meilleures conditions le temps de présentation des créations académiques, **je rappelle qu'il est désormais acté que les séminaires se dérouleront toujours dorénavant sur trois jours pleins, du mercredi 9h00 au vendredi 18h00 avec prolongement possible de programme culturel le samedi.**

Pour rappel, les prochains séminaires seront accueillis dans :

- **l'académie de Rouen en mars 2016 où nous fêterons les 20 ans de la FNCS**
- **l'académie de Toulouse en mars 2017**
- **l'académie de Créteil en mars 2018**
- l'académie de Clermont-Ferrand en mars 2019 ? A étudier avec l'IA-IPR Education musicale et chant choral de l'académie et l'équipe de l'association chorale scolaire académique

L'ensemble de cette organisation gérée très en amont vise toujours à permettre à l'ensemble des académies d'intégrer au plus tôt les démarches à effectuer favorisant leur représentation au sein du séminaire, notamment en l'insérant dans le plan académique de formation, et de faciliter la préparation des ordres de mission nécessaires dans les meilleures conditions.

Cette vision à long terme est aussi favorable à une préparation des **contenus des séminaires organisés chaque année autour d'un thème de travail fédérateur**, pour la meilleure cohérence et pertinence.

Nous remercions par avance l'ensemble des académies de l'effort qu'elles pourront consacrer à leur représentation au séminaire 2016 qui sera un moment exceptionnel à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la fédération.

2. Le soutien à la création :

Le ministère de l'éducation nationale soutient la pratique du chant choral scolaire par le financement des heures d'enseignement liées à cette pratique et de la prise en charge des missions de coordination accompagnant la mise en œuvre des festivals chorals académiques, ainsi que des différentes formations continues académiques dans ce domaine, destinées aux enseignants.

La récente initiative ministérielle avec le lancement de l'opération de valorisation du chant choral scolaire « l'école en chœur » témoigne des vertus reconnues de longue date aux pratiques musicales collectives. Toutefois, l'absence de subvention ministérielle complémentaire pour la FNCS depuis 2006 a eu pour conséquence la disparition du soutien financier que la fédération pouvait autrefois apporter directement aux académies au bénéfice de la commande d'œuvres chorales originales, spécifiques aux publics scolaires.

La contribution de la FNCS en terme de dynamique apportée au développement des créations de répertoires chorals et de commandes en direction de compositeurs n'en demeure pas moins prioritaire ; l'engagement de la FNCS sur ce point se concrétise par :

- la place importante consacrée à la présentation des créations académiques au sein du séminaire national annuel, nourrie des échanges entre tous autour des compositions (enjeux artistiques et pédagogiques, déclinaisons sur scène possibles, etc.)
- le biais d'un affichage spécifique sur le site internet de la FNCS www.fncs.fr

Nous entrons toutefois aujourd'hui dans une nouvelle ère potentielle pleine de perspectives. Le bureau de la FNCS a en effet poursuivi inlassablement son action dans la recherche de nouveaux soutiens et partenariats pérennes visant à renforcer cette dynamique.

Ce travail a porté ses fruits et a abouti en 2014 à deux nouveaux partenariats concrets et riches d'avenir :

- avec l'académie musicale de Villecroze dans le cadre d'un appel à projet de soutien à la création **FNCS/AMV et formations associées** (cf. appel à projets en cours FNCS/AMV)
- avec la SACEM dans le cadre d'un **appel à projet spécifique de soutien à la création FNCS/SACEM** dont l'écriture est actuellement en cours (cet appel à projet spécifique FNCS/SACEM s'ajoute à l'appel à projet national CANOPE/SACEM)

Il s'agit dans les deux cas et comme cela a toujours été, **d'apporter un soutien à l'initiative portée par les académies en matière de commande d'œuvres et création de répertoire destiné au public scolaire, sur la base des partenariats engagés localement dans le cadre des politiques culturelles académiques.**

Il est important de rappeler que les concerts organisés dans le cadre du festival national des chorales scolaires génèrent des versements à la SACEM en constante augmentation depuis de nombreuses années (89 100 € pour 2014), ce qui témoigne à la fois de la dynamique artistique impulsée dans ce contexte et du respect de la législation et des droits d'auteurs portée par les associations affiliées à la FNCS.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

3. La stratégie de communication et de formation

La FNCS poursuit donc son action concentrée prioritairement sur les quatre pôles suivants :

- l'évolution graphique et des contenus du site internet (créé en septembre 2006)
- la poursuite de la publication papier (couvertures de programme nationales et cartes d'élèves d'inscription en établissement aux pratiques musicales collectives)
- l'organisation du séminaire national annuel
- l'impulsion et la valorisation de la dynamique de création de répertoire

Chaque année, nous signalons combien il est primordial de saisir les enjeux réels en terme de potentiel offert par notre site internet et d'investir complètement cet outil, afin qu'il joue pleinement son rôle de communication internationale et de valorisation. Ceci reste pleinement d'actualité.

Pour rappel, outre les partenariats mentionnés précédemment, la FNCS noue depuis sa création un partenariat privilégié avec la SACEM qui s'est notamment matérialisé ces dernières années par un **partenariat de communication FNCS/SACEM** apportant dans ce cadre un soutien annuel d'un montant de 3500 € à la FNCS.

3.1 Site internet FNCS

Notre site a fait l'objet depuis 2011 d'un important travail de restructuration et de rénovation graphique qui a été entièrement assuré par Thibaut Plantevin, notre webmestre, et moi-même.

Pour rappel, cette évolution a été nécessaire pour plusieurs raisons, notamment :

- mettre en adéquation l'esthétique du site avec l'actualisation des styles graphiques présents sur le net, intimement liée aux possibilités techniques sans cesse en progression
- se donner la garantie de l'affichage optimal sur toutes les plateformes actuellement utilisées par les internautes.

J'ai donc assuré moi-même depuis 2011 l'ensemble des choix graphiques et esthétiques ainsi que la première étape de réorganisation interne du site, mise en œuvre par Thibaut, notre webmestre, que je tiens à remercier pour son dévouement à rendre opérationnelles toutes les demandes.

Par ailleurs, sur le plan technique, Thibaut intègre régulièrement les éléments nécessaires permettant d'assurer la meilleure visibilité du site sur l'ensemble des plateformes disponibles.

J'insiste auprès de vous chaque année sur la dimension remarquable qu'offre cet outil.

Une seconde étape de restructuration du site doit maintenant être envisagée pour actualiser les modalités de saisie des fiches concerts, les pièces annexes (photos, vidéos, extraits audio...), leur validation et leur présentation graphique. Christian Sempéré et Thibaut Plantevin sont chargés de cette mise en œuvre.

A la suite de l'AG 2012, un effort réel avait été effectué par certaines académies pour renforcer cette stratégie de communication, partage de répertoire et valorisation des actions conduites (y compris parfois en actualisant la saisie de données antérieures, ce qui est toujours possible) ; toutefois, le potentiel exceptionnel de cet outil demeure encore sous-exploité.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr

Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr

Site internet : www.fncs.fr

Pour rappel :

- par souci d'équité, la possibilité est offerte à chaque académie d'afficher en ligne 6 actions maximum dans le cadre des fiches concerts
- avant la mise en ligne des témoignages académiques sur le site de la FNCS, les propositions doivent avoir reçu en amont la validation de l'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral de l'académie concernée.

L'espace « Festival National 2015 » étant ouvert depuis début mars sur le site, je vous invite à saisir sans tarder vos fiches de concerts 2015 sans oublier l'encart spécial réservé aux créations.

J'insiste sur l'intérêt présenté par l'actualisation éventuelle des données antérieures, en particulier en ce qui concerne la rubrique « créations » ; en effet, peu d'éléments ont été saisis dans cette rubrique en 2012 et 2013. Même si le contexte budgétaire a ralenti le rythme de ces créations en académie, je suis persuadée que l'existant est supérieur à ce qui est actuellement affiché en ligne.

A ce jour, seules les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lyon et Rouen ont saisi des fiches concerts 2014. Par avance, je remercie vivement les autres académies de l'effort qu'elles pourront consentir sur ce point.

La rubrique de présentation des festivals chorals académiques mérite également une attention particulière ; en effet, cet affichage n'est pas suffisamment investi, alors qu'il s'agit seulement d'adresser à notre webmestre un texte synthétique qui est la plupart du temps déjà écrit pour être présenté sur vos brochures / programmes académiques annuels. Ce simple texte (éditorial ou autre), enrichi éventuellement en annexe de tout document susceptible de renforcer votre communication et assorti du lien renvoyant à un espace internet dédié, joue là aussi un rôle spécifique, quand il est multiplié par autant d'académies au niveau national. Je vous remercie donc d'être particulièrement attentifs à actualiser également ces pages, en même temps que vous saisissez vos fiches concerts de cette année.

Je remercie les académies qui ont été réactives suite aux sollicitations régulièrement effectuées par mails adressés aux corps d'inspection et aux représentants d'associations chorales académiques. Une difficulté demeure toutefois sur ce point, les retours de certaines académies étant très difficiles à obtenir.

Concernant la remontée de photographies, après une phase en constante évolution les deux années précédentes, tant au niveau qualitatif que quantitatif, l'exercice a été plus laborieux cette année. Je tiens à remercier vivement les 17 académies qui ont procédé à ces envois et l'effort singulier consenti par certaines d'entre elles pour assurer la permanence de reportages photographiques très qualitatifs. Néanmoins, beaucoup des photos reçues cette année encore posaient des problèmes de définition d'image trop basse ne permettant pas de les utiliser pour l'édition papier.

Je rappelle que les caractéristiques des visuels ont une incidence majeure sur la conception graphique des éditions FNCS, que ce soit pour les couvertures de programmes ou le site internet.

La captation qualitative des concerts, sonore et visuelle, demeure essentielle. On peut se tourner vers divers partenaires (options « cinéma et audiovisuel », « communication », en lycée) ou professionnels. Dans tous les cas, ce travail implique une collaboration très largement en amont et en

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr

Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr

Site internet : www.fncs.fr

aval du concert. L'approche en terme de captation doit en priorité témoigner de la présence vivante des chœurs et des solistes et de la dimension scénique.

De ce point de vue, nous attirons votre attention sur le fait qu'un montage sous forme par exemple de diaporama dynamique intégrant photos, extraits vidéos et extraits sonores, peut être beaucoup plus efficace que l'enregistrement filmé de bout en bout d'un spectacle choral, même lorsqu'il y a une mise en espace scénique.

Lorsque vous nous transmettez des témoignages sonores ou vidéo, l'idéal consiste pour nous à disposer immédiatement de ces témoignages, sous forme d'extraits ayant été choisis par vos soins, dans l'optique d'un optimal affichage en ligne, avec la meilleure qualité sonore et visuelle possible.

Si vous n'avez pas pu réaliser vous-même le découpage technique, nous avons absolument besoin d'indications précises de votre part pour réaliser les montages nécessaires, pour des raisons de gestion de notre temps de travail et d'efficacité.

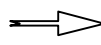
Connaissant la charge de travail qui pèse sur tous ceux qui oeuvrent pour le développement des pratiques musicales collectives, nous avons proposé en 2012 à **chaque académie de désigner un interlocuteur direct sur cette question du site internet**, qui permettrait à Thibaut et moi-même d'établir une relation privilégiée en continu avec chaque académie sur ce point. Ceci reste à finaliser.

Afin d'avancer sur ce dossier, un tableau sera adressé par la FNCS à chaque académie, visant à identifier l'interlocuteur désigné pour cette relation suivie. Je vous remercie vivement par avance d'être très vigilants pour assurer un retour rapide de cette information.

Progressivement, la documentation mise en ligne liée aux contenus présentés dans le cadre des séminaires évolue favorablement. Un grand pas a été franchi suite au séminaire accueilli à Metz en 2012, puis en 2013 à Perpignan. L'ambition est de continuer à faire évoluer cet affichage vers une mise en ligne nourrie d'éléments toujours plus riches et complets qu'auparavant. Les contenus, la préparation en amont d'une documentation très riche à tous les niveaux et l'organisation remarquable assurée par nos collègues lors des séminaires laissent présager une mise en ligne de ressources particulièrement satisfaisante dans les semaines et mois à venir.

Comme chaque année, nous remercions également vivement par avance les participants au séminaire de nous faire parvenir dans les meilleurs délais tous documents, photos, vidéos, etc., permettant d'enrichir encore davantage cet affichage qualitatif. Nous souhaitons que la même dynamique puisse non seulement se poursuivre mais encore s'améliorer, tant à propos des créations que des ateliers présentés durant les séminaires futurs.

Nous rappelons que l'intérêt du site internet est notamment sa grande souplesse en terme de contenus affichés, notamment à dimension multimédia et le renouvellement des ressources présentées.

Un site comme celui de la FNCS doit absolument être évolutif et représentatif de la dimension nationale. Les ressources qui apparaissent notamment dans la rubrique « informations pratiques »  « documentation » doivent également contribuer à mieux faire appréhender cette approche collective des dossiers.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Nous constatons régulièrement que des ressources qu'il serait intéressant d'afficher sur le site national restent « confidentielles » au niveau académique, voire au niveau d'un établissement, alors qu'un simple lien spécifique permettrait une valorisation décuplée au niveau national.

Investir beaucoup plus le site internet de la FNCS, afin d'en optimiser l'usage, nous paraît toujours relever d'une priorité absolue. L'image que répercute une entité de communication et de valorisation nationale du chant choral scolaire a un impact potentiel important relativement au dialogue établi avec nos divers interlocuteurs, qu'ils relèvent du domaine institutionnel ou partenarial. Notre capacité à actualiser les données présentées et à les faire vivre représente de ce fait un enjeu majeur.

Nous rappelons que cet affichage pour la valorisation des pratiques chorales sur le site internet FNCS concerne l'ensemble des académies, qu'elles intègrent ou non une association chorale académique, ce qui est également le cas pour la participation aux séminaires annuels nationaux que nous organisons.

La vocation de mutualisation de la FNCS, ici au travers du site internet, dépend de la poursuite de l'effort entrepris, ce dernier devant être consenti par tous.

Le travail que nous avons réalisé ces dernières années pour la rénovation du site et qui se poursuit actuellement nous place de ce point de vue dans une situation potentiellement optimale.

Plus que jamais, nous pensons que la valorisation de nos actions par le biais d'un outil tel que notre site est nécessaire.

Nous comptons donc sur vous tous pour que cette partie de notre travail commun soit investie beaucoup plus régulièrement et plus largement, afin que l'impact potentiel de cet outil qui est le vôtre joue pleinement son rôle.

Rappel : nous avons innové l'an dernier, grâce au soutien technique de Christian Sempéré que je remercie, en procédant à une saisie en ligne sur le site FNCS pour l'inscription au séminaire et pour les propositions de présentation de créations académiques. Comme nous l'avions annoncé, ces modalités ont évolué pour le séminaire 2014, avec une saisie en ligne intégrant la possibilité de vérification et de modification des données saisies par chaque utilisateur.

Rappels sur l'utilisation d'outils pour le site FNCS par son webmestre, Thibaut Plantevin

a) Les sites web « www.mediaconverter.org et www.online-convert.com » proposent des outils pratiques pour le transfert des extraits destinés à la bibliothèque sonore et visuelle.

Il est rappelé que :

- Des fiches de consignes et d'accompagnement ont été adressées aux académies pour la saisie des fiches de concerts et pour les modalités de traitement des extraits audio et vidéo ; afin de faciliter le travail des académies, ces fiches sont affichées et actualisées régulièrement dans la rubrique « informations pratiques » \rightleftarrows « documentation »
- Le droit d'insérer des documents sonores ou vidéo de 45 secondes (au lieu de 30") sur le site de la FNCS a été obtenu après accord passé avec la SACEM.

b) Il est rappelé aux associations académiques qu'une adresse e-mail spécifique peut être créée avec comme avantage technique la diffusion automatique et simultanée d'un courriel vers toutes les adresses électroniques qui sont programmées sous la dite adresse générique.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Citons l'exemple de l'adresse électronique de contact FNCS qui permet à chaque membre du bureau de recevoir le courriel ayant cette adresse en destinataire (bureau@fncs.fr). Certaines académies en ont fait la demande. Cette possibilité demeure naturellement opérationnelle pour tous ceux qui le souhaitent. Pour cela, il suffit d'en faire directement la demande à Thibaut Plantevin, en indiquant les emails des membres vers lesquels cette nouvelle adresse redirigera.

3.2 Les publications

Pour rappel : afin de faciliter les échanges avec la société graphique professionnelle associée aux travaux de la FNCS à partir de 2006, nous avons fait l'achat en 2009 d'un ordinateur Mac, me permettant de contribuer personnellement plus efficacement à la préparation des différentes productions (papier et site internet). Cette contribution directe en terme de préparation graphique a permis progressivement une économie collective significative, relativement au coût global du poste budgétaire de communication.

Le contexte budgétaire de la FNCS avait conduit en 2012 et 2013 à ce que j'assume une prise en charge grandissante du travail graphique de communication. **Le budget de la FNCS s'étant encore resserré cette année, j'ai pleinement assuré depuis 2014 l'ensemble de la charge de création graphique** (couverture de programme et carte d'élève) et les liens directs avec l'imprimeur.

L'actualisation nécessaire du matériel informatique mac dédié à ce travail graphique a fait l'objet depuis novembre 2014 d'une location annualisée de matériel (plutôt que d'un nouvel achat) et dont la FNCS assure partiellement le financement.

✓ Couvertures de programme FNCS

Comme pour le site internet, le design des couvertures de programmes 2014 s'est inscrit dans la continuité de l'année précédente, dans le souci de préserver une esthétique actualisée.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, les choix graphiques sont étroitement liés aux caractéristiques propres des visuels qui nous sont adressés. En particulier, les harmonies de couleur ou de mouvements qui se dégagent de l'ensemble des photos retenues déterminent un style, une dynamique visuelle, la couleur de fond...

La couverture de programme 2014

Pour les couvertures de programme édition 2014, les éléments déterminants parmi les photos dont la définition d'image était suffisante pour pouvoir être exploitée en vue d'une édition papier, ont été les suivants :

- une harmonie de couleurs plutôt vives, déclinée du rose au parme en passant par le jaune, le vert et l'orange
- quelques gros plans
- de jolis mouvements de groupes
- des éléments vivants et expressifs de mise en scène, porteurs de rythme

Ces éléments m'ont conduit à :

- conserver la couleur de fond violette qui était la couleur fédérant toutes les autres dominantes et valorisant la luminosité de l'ensemble.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

- prendre appui pour la dynamique d'ensemble sur les éléments expressifs de mise en scène et sur les gros plans
- rythmer l'affichage des photos par une variation des tailles et formes des visuels

Par contre, la plupart des visuels m'ayant été adressés très tardivement et souhaitant avant tout respecter le défi de délais de livraison en académies pratiqués ces dernières années (livraison entre dernière semaine de mars et première semaine d'avril au plus tard), il ne m'a pas été possible d'envisager une refonte totale du schéma graphique d'ensemble.

Afin de pouvoir travailler très en amont sur la production graphique de l'année suivante, les académies sont invitées à m'adresser leurs photos de spectacle dès la fin de l'année scolaire.

L'importance du vecteur d'information sur l'enseignement complémentaire du chant choral que sont les couvertures de programme à l'effigie de la FNCS est rappelée. Chaque année, l'édito de Vincent Maestracci, IGEN, y figure en bonne place. Le message institutionnel se trouve ainsi diffusé auprès des personnels du système éducatif, mais aussi de l'ensemble des autres acteurs et partenaires, des familles... **Ce support de communication tangible est aussi l'occasion de valoriser nos partenariats nationaux.**

La couverture de programme 2015

Le document a été édité et comme chaque année est en cours de livraison dans les académies au moment même de ce séminaire.

Nous vous laissons le découvrir et nous espérons que le choix graphique 2015 que nous trouvons personnellement particulièrement dynamique vous apportera pleine satisfaction.

La contribution des associations académiques au financement des couvertures de programme depuis 2008 jusqu'en 2011 avait permis de contribuer activement au besoin d'autonomie financière de la FNCS.

Le nombre global de commandes en forte diminution en 2012 par rapport aux années précédentes avait posé un problème majeur sur le plan financier, le petit nombre relatif de commandes ayant une incidence directe sur le coût d'impression / couverture. Malgré une négociation qui avait permis de réduire le coût de la facture globale de moitié (en intégrant notamment une partie des coûts de livraison pris en charge par l'imprimeur ainsi que la suppression du repiquage noir mentionnant le nom des académies) nous nous sommes alors trouvés face à une réalité inédite avec un coût général qui ne nous laissait quasiment aucune marge de bénéfice sur l'opération.

Le nombre de commandes a repris une tendance positive en 2013 et 2014 et a subi à nouveau un léger fléchissement en 2015.

Pour rappel, un petit historique des commandes de couvertures de programme :

28 950 en 2010
17 240 en 2011
11 500 en 2012
14 150 en 2013
17 550 en 2014
11 100 en 2015

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Rappelons qu'aucune modification des conditions de diffusion des éditions papier FNCS n'avait été opérée jusqu'en 2012, malgré l'évolution globale des prix ; le coût en était donc resté inchangé. Ces éléments avaient été pris en compte lors de notre AG 2012 qui avait voté une augmentation du coût des couvertures de programmes en le portant à 0,60 € / couverture à la charge des académies (port compris) à partir de 2013.

Dans ce contexte, je tiens à remercier l'effort réalisé par les académies qui se sont mobilisées pour effectuer en 2014 des commandes qui ont infléchi une tendance à la hausse avec 17 550 couvertures de programmes commandées par 12 académies (contre 10 en 2013).

Nous espérons que la dynamique graphique portée par la couverture de programme 2015 (commandée par 8 académies) sera de nature à inciter un plus grand nombre de commandes de l'édition 2016 à venir.

Nous partageons la conviction que cet objet de communication, conçu pour toucher potentiellement un très large public demeure très précieux. L'expérience de ces dernières années montre qu'une forte anticipation sur les projets de commandes est impérative afin de gérer au mieux ce dossier et essayer de trouver les solutions optimales pour poursuivre cette dynamique dans les meilleures conditions.

Quelques soient les modalités mises en oeuvre en académies pour les ventes des couvertures de programme insérant et valorisant le programme spécifique du concert concerné (ventes à prix fixe ou au choix du public), il s'avère que l'association porteuse du projet ressort toujours bénéficiaire de cette opération et peut même représenter une source non négligeable de bénéfice, sachant que le coût actuel est de 0,60 € / couverture de programme (port compris).

Malgré les contraintes financières rencontrées par bon nombre d'associations, **nous attirons l'attention de chacun sur ce potentiel à ne pas négliger et à investir au contraire plus largement, d'autant que les académies règlent la facture relative à ces commandes seulement une fois les concerts passés à la rentrée suivante.**

✓ Cartes d'élèves FNCS

La carte d'élève 2014

Pour des raisons pratiques, une légère évolution a été apportée au recto de la carte d'élève 2014. Des plages de couleur claire ont été ajoutées (à l'identique du verso) facilitant ainsi l'écriture des éléments à renseigner.

Le tableau de commande ayant été adressé aux associations académiques en même temps que pour les couvertures de programme, la livraison des deux produits a donc été simultanée.

Aucune modification des conditions de diffusion de cette carte n'a été opérée ; le coût demeure donc de 0,10 € / carte (port compris) à la charge des académies.

Nous remercions les académies qui effectuent cette commande : 11 560 cartes (contre 9320 en 2013) pour 8 académies, dont l'académie de Martinique qui a fait en 2014 sa première commande avec 1200 cartes.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Nous rappelons le rôle que peut jouer cette carte au sein de la communauté scolaire dont l'impact semble parfois sous-évalué. C'est sans doute un point d'évolution potentiel de nos habitudes au quotidien et une réflexion à renforcer à ce niveau dans les académies. Il est important de rappeler que la carte UNSS, par exemple, est considérée le plus souvent par les enseignants d'EPS comme un outil majeur d'identité des pratiques proposées aux élèves dans ce cadre, ces derniers y étant très attachés.

Ces constats montrent l'intérêt que nous pouvons avoir à mieux appréhender l'utilisation des cartes d'élèves susceptibles de contribuer à une meilleure identification de la pratique chorale scolaire en établissement.

La carte d'élève 2015

Conformément aux attentes exprimées précédemment, le format de la carte 2015 a été modifié et offre davantage de possibilités.

La contrepartie de cette modification réside dans un coût supérieur de fabrication qui fait passer le prix de chaque carte à 0,13 € / carte (port compris). Ce coût ne sera pas impacté sur les factures aux associations pour l'année en cours (montant de 0,10 € / carte) mais l'éventualité d'une tarification à 0,15 € en 2016 doit être envisagée.

La proposition d'intégrer sur la carte la mention d'autorisation de droit à l'image sera prise en compte pour la carte d'élève 2016-2017.

4. Le renouvellement d'agrément par le MEN

Nous vous avons annoncé officieusement lors de l'AG 2014 que notre demande de renouvellement d'agrément par le MEN **avait été validée par la commission et que les contenus du dossier avaient été particulièrement appréciés.**

Ceci a été confirmé par publication officielle au BO n°38 du 16 octobre 2014, précédée d'une lettre signée du ministre de l'éducation nationale datée du 3 juin 2014.

Pour rappel :

La question d'une possible demande d'agrément intégrant toutes les associations affiliées à la FNCS avaient été posée par les associations représentées. Dans la perspective de la prochaine demande et dans l'hypothèse où toutes les associations affiliées souhaiteraient que la FNCS fasse une demande globale d'agrément, il sera nécessaire d'anticiper très largement cette partie de la demande, car la constitution du dossier réclame une exigence particulière et un temps de préparation conséquent.

Conclusion

Il faut souligner que la présence des professeurs représentants de quinze académies à ce séminaire 2015 témoigne une fois encore d'un effort considérable des académies dans un contexte budgétaire rendant très difficiles les déplacements hors académies. Ceci témoigne d'un profond attachement des acteurs pour le chant choral scolaire à rendre compte de leur dynamique volontariste, ainsi que de la volonté de renouveler leurs pratiques en se nourrissant des échanges de répertoires et des pratiques innovantes qui sont présentés dans ce moment de formation.

Nous espérons que les modalités mises en place depuis 2011 et visant à annoncer un calendrier prévisionnel sur quatre ans de l'organisation des séminaires permettra de retrouver chaque année un nombre croissant d'académies représentées, en rappelant que ce séminaire national est ouvert à toutes les académies.

Cela constitue pour notre bureau un encouragement permanent à essayer de trouver sans cesse le meilleur moyen de vous soutenir dans votre propre engagement. Je vous remercie tous très chaleureusement de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de ces années.

Comme cela a été souligné précédemment, nous espérons que le caractère exceptionnel du séminaire 2016 qui sera l'occasion de fêter les 20 ans de la FNCS favorisera une mobilisation particulière permettant à toutes les académies d'être représentées.

II – Rapport financier : intervention de Philippe Bazin, trésorier général

Voir CR spécifique en annexe

Parmi les points débattus en AG :

1. le débat concernant **le montant de la cotisation annuelle des associations affiliées à la FNCS** prend une place importante. Il y a à ce jour 24 associations affiliées.

Le montant de la cotisation annuelle (15 €) qui avait été fixé de manière symbolique à la création de la FNCS a été inchangé depuis. Ce qui s'entendait sur une période où la FNCS bénéficiait de subvention ministérielle n'est plus d'actualité depuis plusieurs années.

En vue de renfoncer les moyens d'action de la FNCS, les participants proposent d'actualiser le montant de la cotisation en l'alignant sur les pratiques habituelles associatives constatées en moyenne. La proposition de passer à un montant annuel de cotisation de 100 € sera soumis au vote.

2. **maintien de la publication et prix de vente des couvertures de programme** : outre son rôle significatif en terme de communication, l'attention de tous est attirée sur un point important relatif à cette publication et aux subsides qui lui sont liés pour la FNCS. En effet, la valorisation des partenariats dont elle est également le support en fait un outil précieux dans le cadre de nos conventions de partenariat et soutiens financiers associés (notamment avec la SACEM, dont le logo figure sur nos documents de communication). Le choix du maintien de publication est donc un choix stratégique à plusieurs niveaux. Ce point sera soumis au vote.

La question de faire évoluer le prix de vente par la FNCS des couvertures de programme à 0,65 € pièce port compris (au lieu de 0,60 €) est débattue. L'éventuelle modification du prix de vente est envisagée pour être abordée lors de l'AG 2016.

3. **poursuite de production et prix de vente des cartes d'élèves FNCS** : la question du maintien de production des cartes d'élèves est également abordée et sera soumise au vote. L'éventuelle modification du prix de vente porté à 0,15 € est envisagée pour être abordée lors de l'AG 2016.

III – Votes de l'Assemblée Générale

- Le rapport moral est adopté à l'unanimité (nombre de votants : 26)
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité (nombre de votants : 26)

- Vote concernant la poursuite de la production des couvertures de programmes FNCS :
Adopté à la majorité
Nombre de votants : 26
Pour : 25 contre : 0 abstention : 1

- Vote concernant la poursuite de la production des cartes d'élèves FNCS :
Adopté à la majorité
Nombre de votants : 26
Pour : 19 contre : 0 abstention : 7

- Vote sur le montant de la cotisation annuelle des associations affiliées à la FNCS, porté à 100 € à compter de la rentrée 2015 :
Adopté à la majorité
Nombre de votants : 26
Pour : 19 contre : 6 abstention : 1

IV – Conseil Fédéral

Les termes de l'article 1 des statuts de la FNCS portant sur la composition du bureau sont rappelés :
« Le bureau est l'organe d'exécution des décisions prises par le conseil fédéral. Il est choisi par le conseil en son sein et peut comprendre jusqu'à 9 membres, dont un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier général et un trésorier général adjoint. Ces membres sont élus pour un an et rééligibles ».

1. Devant prochainement faire valoir ses droits à la retraite, Philippe Bazin, trésorier général de la FNCS, présente sa démission.
La présidente propose que Philippe Bazin soit désormais membre d'honneur de la FNCS. Les applaudissements nourris et chaleureux des participants approuvent cette proposition qui est actée.

2. **Appel à candidatures pour le poste de Trésorier et le poste de Trésorier-Adjoint de la FNCS**
 - Bruno Stisi candidate sur le poste de trésorier général
 - Philippe Mopin, professeur d'Education musicale et président de la Fédération Académique pour les Rencontres des Ensembles Chorals et Instrumentaux (FARECI) dans l'académie de Nice, candidate sur le poste de trésorier adjoint

Des applaudissements nourris font suite aux deux actes de candidature.

Bruno Stisi et Philippe Mopin sont élus à l'unanimité aux postes respectifs sur lesquels ils se sont portés candidats.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

3. Appel à candidature pour membre du bureau de la FNCS

Pierre-Gérard Verny, professeur d'Education musicale et trésorier de l'association chorale académique MUSICHOEUR dans l'académie de Créteil, candidate pour être membre du bureau (sans poste particulier)

Des applaudissements nourris font suite à cet acte de candidature.

Pierre-Gérard Verny est élu à l'unanimité membre du bureau.

4. La présidente rappelle que son mandat atteint cette année une durée de 15 ans et qu'un renouvellement des responsables est indispensable pour la vie d'une association, ce qui avait été régulièrement signalé depuis 2010.

Après avoir envisagé dans un premier temps de ne pas dépasser l'échéance du séminaire 2015 à Nice pour passer le relais et suite aux nombreuses demandes exprimées par les académies présentes à l'AG 2014, la présidente rappelle qu'elle a accepté d'occuper ce poste jusqu'au séminaire 2016 qui sera l'occasion de fêter à Rouen les 20 ans de la FNCS.

La présidente souligne que c'est avec bonheur, passion et la plus grande conviction qu'elle a assuré pendant 15 ans cette mission. Elle s'était engagée à passer le relais à un moment où la FNCS serait dans une dynamique positive et un potentiel d'évolution significative, ce qui est le cas aujourd'hui.

Convaincue de l'intérêt majeur que représente le renouvellement des membres du bureau dans la vie d'une association, elle annonce de manière définitive que sa mission prendra fin lors de la prochaine assemblée générale en mars 2016 et invite l'ensemble des acteurs académiques à réfléchir à des candidatures potentielles.

V – Vote du Conseil Fédéral

Conformément aux statuts, un seul délégué par association chorale académique exerce ce vote.
Les membres du bureau sont confortés et élus à l'unanimité dans leurs fonctions respectives.

La composition du nouveau bureau élu par vote du Conseil Fédéral est la suivante :

- Chantal Ohanessian *Présidente*
- Claude Desfray *Vice-président*
- Bruno Stisi *Trésorier général*
- Philippe Mopin *Trésorier adjoint*
- Jean-Marie Caniard *Secrétaire général*
- Christian Sempéré *Secrétaire adjoint*
- Pierre-Gérard Verny *Membre du bureau*

L'assistance applaudit le bureau de la FNCS pour son action.

Clôture de la séance

Après avoir salué à nouveau l'investissement et l'engagement remarquable de tous les participants en faveur du chant choral scolaire, Chantal Ohanessian les remercie chaleureusement et lève la séance à 12h45.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon
tél : 06.27.24.16.85 mël : secretaire@fncs.fr
Présidente : Chantal OHANESSIAN tél : 06.07.33.48.73 mël : presidente@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Annexe 1 – éditorial couvertures de programme FNCS 2015 de l'inspection générale

Liberté, égalité, fraternité

Avec la chorale, la liberté s'impose. Exprimer son émotion, faire sienne une œuvre ou un ensemble de chansons, raconter une histoire où passent les symboles, les points de vue et les sentiments. Tous les choristes réunis sur scène ont investi ce projet pour s'emparer du langage de l'art, pour le plaisir de faire de la musique ensemble, pour le plaisir de communiquer, de partager et peut-être de convaincre.

Avec la chorale, l'égalité s'impose. Les oreilles ne se ferment jamais. Le son est là. Chacun est alors libre de choisir la musique qu'il veut entendre comme celle qu'il veut produire. Elle est à disposition de tous. Seule compte l'envie de l'écouter plutôt que de l'entendre, l'envie de la faire en plus de l'écouter. Les chorales sont à disposition de tous ceux qui veulent s'en emparer.

Avec la chorale, la fraternité s'impose. Des garçons et des filles, des jeunes et d'autres qui le sont moins, des personnalités contrastées, des rebelles et des dociles, des extravertis et des ... intravertis : la chorale n'en a que faire car la musique rassemble. Pour qu'elle existe, ces différences sont remises au magasin des accessoires d'un autre monde au profit d'une fraternité artistique qui sert la réalisation du projet musical, au sein duquel chacun joue un rôle essentiel pour un résultat qui le dépasse.

Institué par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le nouvel enseignement moral et civique vise à faire « acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. » ainsi qu'à « amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi ». Dans cet objectif, le projet de programme de cet enseignement associe quatre dimensions essentielles : la **sensibilité**, la **règle et le droit**, le **jugement**, l'**engagement**.

Faire de la musique, c'est mobiliser sa sensibilité pour l'investir dans une intention à mi-chemin de son expression propre et de celle du compositeur. Vivre une expérience musicale collective, **c'est respecter un ensemble de règles** sans lesquelles le plaisir ne cesse de se dérober et *a fortiori* ne peut se partager avec un public. Interpréter, c'est faire valoir un point de vue original et **interroger sans cesse ce que l'on fait**, porter un regard critique pour dépasser les limites identifiées. Enfin, faire de la musique... ne s'improvise pas : le spectacle auquel vous assistez ce soir est le fruit d'une année d'un **travail soutenu, engagé et régulier, exigeant**, où le talent des choristes a été sans relâche mobilisé, entretenu et développé par leurs chefs de chœur, professeurs d'éducation musicale.

La sensibilité, la règle, le jugement et l'engagement de tous les musiciens réunis sur scène sont à la source du concert auquel vous assistez ce soir. Le développement de ces quatre cultures complémentaires est aussi la base fondamentale des pratiques musicales collectives proposées en éducation musicale. **Plus que jamais, les chorales scolaires ont un rôle essentiel et original à jouer pour que vive et se développe une société où puissent s'incarner avec évidence la liberté, l'égalité et la fraternité.**

Vincent Maestracci

Inspecteur général de l'éducation nationale

Annexe 2 – extrait du courriel adressé au cabinet de Mme la Ministre le 12 mars 15, dans le cadre des échanges concernant l'opération « école en chœur »

« ... Comme nous en avons également convenu, **en regard des nouvelles circulaires ORS et IMP en préparation pour la R15**, je me permets de vous faire part de **quelques observations destinées à alerter Mme la Ministre** sur des points de vigilance qui nous paraissent particulièrement importants pour assurer la continuité des pratiques chorales scolaires, dans toute leurs dimensions qualitatives, tant sur le plan artistique qu'éducatif et visant à conserver une politique d'équité dans l'accès de tous nos élèves à ces pratiques.

En effet, comme vous le savez, jusqu'à présent, les professeurs d'éducation musicale et chant choral assurent cet enseignement complémentaire selon le cadrage présenté dans la circulaire de 2011 (BO n°34 du 22/09/11) et sur la base de 2h hebdomadaires, dont au moins 1h hebdomadaire exercée devant élèves dans l'établissement, la deuxième heure permettant de prendre en compte diverses obligations supplémentaires et indispensables pour assurer la qualité des projets pédagogiques et artistiques investis, notamment : autres moments de pratiques devant élèves (par exemple lors des répétitions inter établissements et/ou inter cycles dans le cadre de projets fédérateurs de territoire), écriture d'arrangements musicaux spécifiques, rencontres et travail conjoint avec les partenaires impliqués, coordination inter disciplinaire dans l'établissement, coordination inter cycles et inter établissements dans le cadre de projets de cette nature...

Si je prends le cas de l'académie d'Aix-Marseille, une consigne rectorale avait rappelé aux établissements pour la préparation de la rentrée 2013 les vertus du chant choral et la nécessité de garantir le fonctionnement de cet enseignement complémentaire dans les meilleures conditions ainsi que d'en assurer la plus grande équité d'accès à l'ensemble des élèves du territoire académique, avec prise en compte de 2h hebdomadaires fléchées / établissement.

Par ailleurs, il est primordial de rappeler que la dynamique des pratiques musicales collectives scolaires s'appuie avant tout sur les contenus pédagogiques et pratiques mis en oeuvre dans le cadre de l'enseignement obligatoire et hebdomadaire d'éducation musicale qui est déjà en terme de dotation horaire à un niveau plancher (puisqu'il s'effectue à raison d'1h hebdomadaire / classe) et qu'il convient donc de ne pas fragiliser.

Dans le cadre du projet de circulaire ORS et IMP pour la rentrée 2015 (cf. ci-joint la dernière version portée à ma connaissance dans laquelle j'ai surligné en jaune ce qui concerne le chant choral scolaire), les points suivants appellent les observations ci-après :

- page 3 de la circulaire ORS : *Les heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective. Toutes ces interventions sont prises en compte de manière équivalente dans le décompte des obligations de service, quel que soit l'effectif du groupe d'élèves concerné.* Si on ne peut que se réjouir de l'intégration affirmée des heures d'enseignement choral dans le service des enseignants, le flou qui subsiste par contre sur le nombre d'heures affectées est problématique.

Si j'en juge par ce qui se passe par exemple actuellement dans mon académie pour la préparation de la R15, alors pourtant que des consignes rectorales ont été précisées et rappelées via les DASEN pour réaffirmer que les pratiques chorales scolaires relèvent bien d'heures d'enseignement (et non d'IMP), les enseignants sont confrontés chaque jour à des constats de dérives plus navrantes les unes que les autres. Certaines directions d'établissements envisagent la réduction du temps alloué de 2h à 1h, d'autres proposent tout ou partie du temps en IMP et certains, malgré un effectif choral important de 60 à 80 élèves impliqués régulièrement et depuis plusieurs années dans un travail de grande qualité, envisagent même la suppression pure et simple de cette pratique.

L'inquiétude est donc légitime et le contexte amène à un ressenti tout à fait paradoxal entre les situations concrètes vécues sur le terrain et les objectifs prioritaires de notre ministère auxquels nous sommes très attachés.

- page 9 de la circulaire IMP (article 9) : Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif : Ces missions qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement peuvent par exemple concerner la mise en œuvre des différents partenariats de l'établissement (avec des établissements scolaires à l'étranger, des entreprises, etc...), des coordinations diverses (par exemple de la vie lycéenne), **l'implication dans des manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales**, l'organisation de voyages scolaires, ou peuvent être plus ponctuelles, en fonction des besoins spécifiques de l'établissement. Elles ont vocation, en fonction de la charge de travail effective qu'elles induisent, à ouvrir droit aux différents taux de l'indemnité. Vous réserverez cependant le taux de 312,50 € aux missions les moins lourdes et notamment aux missions à caractère ponctuel.

Soit les heures d'enseignement choral intégrées dans le service des enseignants (page 3 de la circulaire ORS) sont confortées à hauteur de l'existant actuel (2h hebdomadaires) soit il serait souhaitable de reformuler et repositionner les missions relevant d'IMP en faveur de l'organisation des rencontres chorales abordées dans l'article 9 ci-dessus. En effet, le travail induit par ce type de mission est considérable. Le temps et l'énergie investis par les enseignants dans ce type de projet dépasse généralement déjà de très loin les dotations actuelles. Laisser en l'état le projet de texte ci-dessus aurait pour conséquence une fragilisation immédiate de l'encadrement des pratiques chorales et des démarches de projets inter cycles et inter établissements ainsi qu'une forte inégalité d'un établissement à l'autre dans l'implication possible des élèves.

Alors que toutes les autres références (coordination de disciplines, coordination activités physiques, sportives et artistiques, coordination de cycle d'enseignement, coordination de niveau d'enseignement, référent usages numériques...) font l'objet d'une indication de dotation à hauteur de 1250 € minimum avec une fourchette précisée pouvant aller parfois jusqu'à la tranche maximum de 3750 €, la dotation prévue dans l'article rappelé ci-dessus où figure la charge liée aux manifestations chorales émerge elle au taux de rémunération le plus bas de 312,50 €. Bien plus encore que le strict aspect financier, une telle disposition si elle devait être conservée serait ressentie par les enseignants assurant ces missions au quotidien comme une cruelle absence de reconnaissance de leur remarquable investissement permettant de mener à bien ces actions.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour toute précision supplémentaire et vous remercie par avance d'assurer Mme la Ministre de mon entier dévouement ainsi que de celui de tous les membres de la FNCS. ... »